



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 49695

## Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des porteurs de titres émis en République de Chine avant la prise de pouvoir de Mao Tse-Toung. Alors que les ressortissants d'autres pays comme les États-Unis, le Canada, la Belgique et la Grande-Bretagne ont été indemnisés, les porteurs français sont en attente d'une initiative afin d'obtenir une juste indemnisation de leurs titres. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état de sa réflexion en ce domaine.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur le problème du remboursement des titres émis par la Chine avant 1949 et portés actuellement par les épargnants français. Le contentieux franco-chinois porte de façon plus générale sur des emprunts, des biens privés et des créances dont le montant total s'élevait en 1986 à 8,5 milliards de francs, soit plus de 10 milliards aujourd'hui. La question de l'indemnisation a été relancée par la France au cours de l'année 1995, le contexte des relations économiques et politiques se révélant désormais plus favorable. Une délégation chinoise a d'ailleurs été reçue par la direction des Français à l'étranger le 8 décembre 1995. Une mission française s'est ensuite rendue à Pékin les 25 et 26 mars 1996 afin de reprendre les négociations. Malgré un accord sur le principe d'un règlement global de cette question, les propositions sur le montant des indemnisations sont restées trop éloignées de part et d'autre pour qu'un règlement définitif puisse être trouvé. Lors de la visite officielle en France du Premier ministre chinois en avril 1996, le ministre a soulevé ce problème auprès de ses interlocuteurs qui ont confirmé leur intention de poursuivre les négociations. De nouvelles propositions ont depuis été présentées aux autorités chinoises, mais les positions respectives restent encore éloignées, et ce d'autant que la partie chinoise a fait état d'un litige juridique préalable à la résolution de ce dossier. La visite en Chine que le Président de la République effectuera en mai prochain devrait permettre de donner un nouvel élan à ces négociations, afin de parvenir au règlement souhaité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Manuel Gérard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49695

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 1997, page 1270

**Réponse publiée le :** 14 avril 1997, page 1877